

La Lettre

de l'UDR-FO 16

Numéro 16
Janvier 2023

Union départementale des retraités
CGT-FORCE OUVRIERE
de la Charente

Maison des syndicats
10, rue de Chicoutimi 16000 ANGOULEME

L'EDITO

SOMMAIRE



Page 1 :
- L'édito



Page 2 à 4 :
- Non à la réforme des retraites !



Page 5 :
- Le PLFSS 2023 et les mesures liées au grand âge et à l'autonomie
- L'assemblée générale de l'UDR-FO 79
- Le repas fraternel du 9 décembre 2022



Page 6 :
- Le coup de chaud sur le marché de l'énergie continue !



Page 8 à 10 :
- Un peu de notre histoire : Jacques Roux, un charentais dans la révolution française (1/4)



Page 11 :
- Tribunes libres :
- ORPEA maltraite ses résidents mais pas que ?
- Les apiculteurs face aux temps difficiles



Page 12 :
- Bulletin d'adhésion et agenda

Pour nous contacter

UDR-FO 16

10, rue de Chicoutimi
16000 Angoulême

udrfo16000@gmail.com

Téléphone : 05.45.37.52.30

Encore une fois, c'est non au projet de réforme des retraites !

Pour ce deuxième quinquennat, les objectifs du gouvernement ne changent pas : maîtrise des comptes publics et mise en œuvre de nouvelles contre-réformes dites structurelles. Poursuivant les baisses d'impôts, la seule voie que le gouvernement se réserve est donc la réduction des dépenses.

Le 1^{er} décembre dernier, la première ministre a annoncé qu'une nouvelle réforme des retraites serait présentée le 11 janvier au conseil des ministres. Elle prévoirait, notamment, un report progressif de l'âge de départ à la retraite de 62 à 65 ans d'ici 2031 et la remise en cause des régimes spéciaux.

Cette énième contre-réforme viendrait une nouvelle fois dégrader les droits à la retraite contre la volonté de l'ensemble des organisations syndicales et de la population laborieuse.

Travailler plus longtemps pour gagner moins, c'est ainsi qu'on peut résumer le projet du gouvernement.

FO considère que faire travailler les salariés plus longtemps est inacceptable car le seul recul de l'âge légal de la retraite aura comme seul effet de baisser globalement le niveau des pensions. Le seul effet des réformes passées, déjà très pénalisantes pour les salariés (recul à 62 ans et allongement de la durée de cotisation à 43 ans, désindexation des pensions des salaires), conduira à horizon 2070 à une baisse de 2 points de PIB du niveau global des pensions.

Pour le gouvernement, l'enjeu majeur de ce projet de réforme des retraites est de diminuer le niveau de financement global consacré aux retraites qui n'est pas compatible avec les objectifs affichés de réduction des dépenses publiques.

Il s'agit en conséquence de réduire leur part de manière inédite dans le produit intérieur brut (PIB), alors même que la proportion des retraités dans la population augmente !

C'est une véritable déclaration de guerre contre les salariés du privé comme du public !! C'est pourquoi, FO appelle à la mobilisation pour construire le rapport de force pour mettre en échec ce projet de réforme.

Malgré la situation internationale et le contexte national, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2023 !

Claude BILLEROT

NON A LA REFORME DES RETRAITES !

LE RAPPORT DU CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Ce rapport du 15 septembre dernier, indiquait que l'état de notre système de retraite n'était pas inquiétant. Il constatait qu'un excédent de 900 millions € avait été dégagé en 2021, et ce malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2 milliards €. Si le solde global du régime risque de se dégrader après 2023, ce n'est que faiblement et de manière contrôlée avant un retour à l'équilibre après 2030 !

La réalité est donc très loin de la situation alarmante que nous présentent certains commentateurs et les pouvoirs publics.

De plus, la part des dépenses de retraites dans le PIB resterait stable. Ainsi le COR rappelle que « les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ». **FO a donc dénoncé l'instrumentalisation de ce rapport au service d'un projet de réforme qui vise à contraindre les salariés à travailler plus et gagner moins.**

LA REALITE DU PROJET !

Le gouvernement comme les précédents pousse des cris d'orfraie sur le financement des retraites. Ce déficit ne résulte pas d'une hausse des dépenses. Alors qu'on comptera plus de retraités demain, il est prévu que la France ne consacrera pas plus de ressources pour les faire vivre (de 13,6% du PIB la part des retraites baisserait à 13% en 2050). C'est le défaut de recettes qui engendre des déficits (primes en lieu et place des salaires, etc. qui sont autant de cotisations en moins).

Cette énième réforme n'est pas motivée par des justifications économiques ou une volonté de « justice sociale », mais par la seule volonté de limiter la hausse annuelle des dépenses publiques.

En effet, la réforme des retraites devra équilibrer le système, contribuer à rembourser la dette, mais aussi financer des politiques qui n'ont rien à voir avec les pensions, car pour la première fois, le gouvernement promeut une réforme des retraites pour financer autre chose que l'équilibre des différents régimes. Elle constituera donc le moyen de dégager des ressources pour financer des politiques publiques qui n'ont rien à voir avec les pensions financées par le salaire différé.

L'enjeu majeur de cette réforme des retraites n'a d'autre but que de diminuer les dépenses de retraite qui ne sont pas compatibles avec les objectifs affichés de réduction des dépenses publiques.

Avec son projet de réforme des retraites, le gouvernement ne finance pas les retraites, il finance la baisse d'impôts.

Cette réforme des retraites brutale et injuste, si elle aboutissait, volerait encore un peu plus de temps de vie aux travailleur.e.s mais serait également un hold-up sur les cotisations retraite.

Par ailleurs, les éventuelles « économies » obtenues en matière de retraite en cas de prolongation de la durée de travail se répercuteront automatiquement, et parfois plus fortement, sur les autres dépenses publiques : chômage et maladie principalement. Prolonger la durée de cotisation alors qu'actuellement un tiers des seniors est sans emploi ni retraite et vit sous le seuil de pauvreté aggraverait la pauvreté pour beaucoup de nos concitoyens.

La paupérisation des retraités, déjà organisée par les réformes antérieures va se poursuivre si ce projet de réforme n'est pas mis en échec.

LETTRE AUX SYNDICATS 7 novembre 2023, extraits (Frédéric Souillot, Secrétaire général)

FO s'opposera à tout projet de réforme visant à détourner les cotisations retraite pour financer d'autres dépenses (santé, autonomie, etc.), à reculer l'âge légal de départ à la retraite et/ou à augmenter la durée de cotisation. Force Ouvrière l'a clairement exprimé, elle ne participera à aucune discussion ou concertation pour mettre en oeuvre de telles mesures.

La Confédération FO agira sans relâche pour défendre les régimes spéciaux, le code des pensions civiles et militaires, et le système de retraite par répartition, y compris par le rapport de force : 77 % de la population est opposée à l'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite.

Conformément au mandat donné par la Commission exécutive, tous les syndicats et militants doivent se tenir prêts à s'engager dans la mobilisation la plus large possible, y compris par la grève comme en 2019, dans l'hypothèse où le gouvernement maintiendrait son projet de recul de l'âge de la retraite et/ou d'allongement de la durée de cotisation, comme l'a indiqué le Président de la République. Afin de préparer le rapport de force et la grève, nous proposons à toutes les structures (fédérations, unions départementales, syndicats) une grande campagne de réunions et assemblées avec les syndiqués et les salariés.

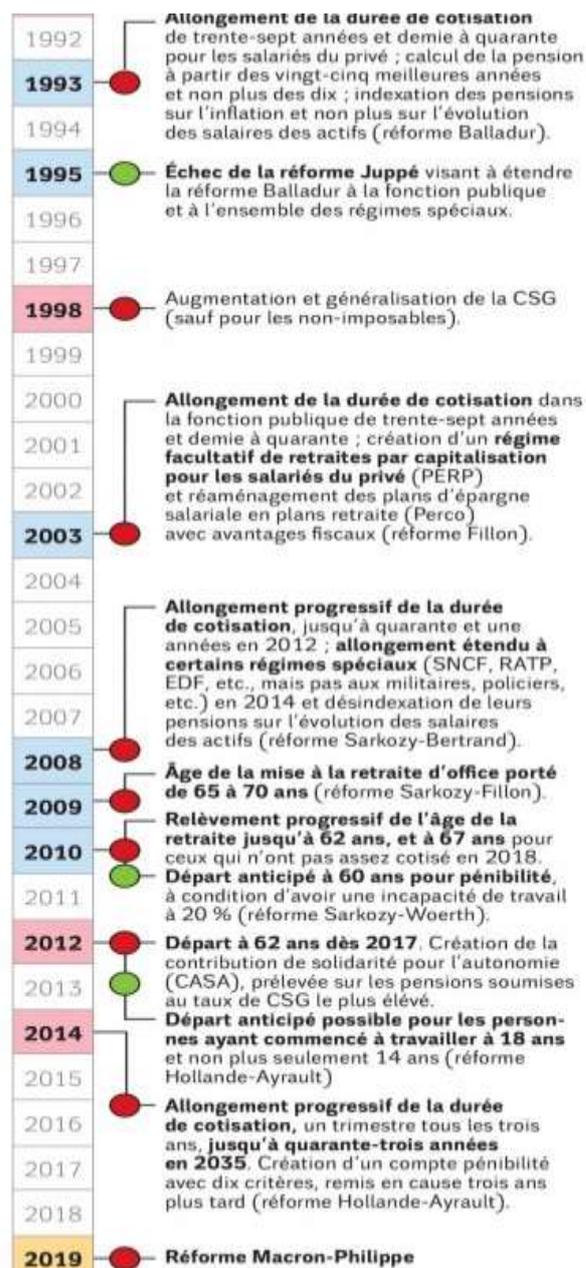
Comme l'a déjà indiqué la Confédération, si la réforme des retraites est pour le gouvernement la mère des réformes, les retraites seront pour nous la mère des batailles.

Nous continuerons d'être forts si nous sommes unis, soudés et confiants dans l'avenir !

RAPPEL CHRONOLOGIQUE

Source le monde diplomatique (janvier 2020)

Des ● avancées... puis des ● reculs



DE L'UNIVERSALISATION D'UN VÉRITABLE SALAIRE DE REMPLACEMENT AU DÉCLASSEMENT SOCIAL ET À LA PAUPÉRISATION (source : extraits du monde diplomatique de novembre 2022¹)

« Le niveau de vie relatif des retraités par rapport au reste de la population a atteint son plus haut niveau en 2014.

La durée de retraite (projetée) a continué à s'améliorer du fait des gains d'espérance de vie jusqu'en 2010, à la fin de carrière de la génération 1950.

Selon le COR, à horizon de 25 ans, le niveau de vie des futurs retraités risque de décrocher sensiblement du reste de la population. Une tendance qui provient essentiellement de la politique qui privilégie les primes exclues du calcul des pensions. Avec le nouveau projet de réforme, il ne s'agit plus de contenir la

hausse des dépenses mais d'entamer une phase de démantèlement. Le gouvernement Borne entend accélérer la diminution des droits pour s'assurer rapidement des retraites plus brèves. En 2020, la majorité des salariés prenait sa retraite à 62 ans et la majorité des cadres à 63.

Toutes les catégories professionnelles semblent concernées par le projet de réforme. Ses conséquences risquent cependant d'être plus dures pour certains.

En 2021, à 61 ans, 35% des ouvriers n'ont ni emploi ni retraite et seulement 28% un emploi. Pour eux le report de l'âge de départ allongera une période de chômage, de RSA, d'invalidité ou de maladie. Les 40% d'hommes des catégories socioprofessionnelles les plus modestes dans la branche des 48 – 55 ans ont un risque de l'ordre de 30% supérieur d'avoir une retraite de moins de 10 ans (et un risque d'environ 15% plus élevé de ne même pas atteindre la retraite.

Pour ces personnes là en particulier, le décalage de la retraite d'un, deux ou trois ans constitue un recul énorme. »

¹ Bientôt, la retraite à 70 ans ? Michael Zemmour (Maître de conférences en économie à l'université Panthéon-Sorbonne)

PRECISIONS SUR LES REGIMES SPECIAUX



Les régimes spéciaux sont systématiquement attaqués par les gouvernements successifs et par tous ceux qui ne supportent pas l'existence du droit à la retraite.

Il semble utile d'apporter quelques précisions à leur propos.

Les retraités peuvent se répartir en trois groupes :

1/ Les salariés du secteur privé, ils sont affiliés au régime général de l'Assurance retraite (18,7 millions de cotisants pour 14,4 millions de retraités²) avec à leurs côtés les salariés de l'agriculture relevant de la mutualité sociale agricole (MSA) (677 527 cotisants pour 2,5 millions de retraités).

2/ Les régimes spéciaux regroupent³ très majoritairement les agents du secteur public.

Au premier rang d'entre eux, les agents civils et militaires de l'Etat, dont le régime rassemble 2 millions de cotisants et 2,16 millions de retraités. Suivent les agents de la fonction publique territoriale et hospitalière, dont les retraites sont gérées par la CNRACL, et qui regroupe 2,22 millions de cotisants pour 1,05 million de retraités.

Viennent enfin les régimes spéciaux à proprement parler, regroupant près de 500 000 cotisants pour plus d'un million de bénéficiaires. Parmi eux, et par ordre décroissant du nombre de retraités concernés :

- Le secteur des mines (CANSSM) : 1 675 cotisants pour 261 641 bénéficiaires.
- La SNCF: 144 309 cotisants pour 258 319 bénéficiaires.
- Les industries électriques et gazières (CNIEG) : 140 548 cotisants pour 178 600 bénéficiaires.
- Les marins (ENIM) : 31 073 cotisants pour 112 263 bénéficiaires.

- Les ouvriers de l'Etat (FSPOEIE) : 26 183 cotisants pour 84 378 bénéficiaires.
- Les clercs et employés de notaires : 51 031 cotisants pour 73 999 bénéficiaires.
- La RATP: 42 434 cotisants pour 48 643 bénéficiaires.
- Les personnels des cultes (CAVIMAC) : 16 367 cotisants pour 43 864 bénéficiaires.
- La Banque de France: 10 587 cotisants pour 16 845 bénéficiaires.
- Les personnels de l'Ex-SEITA (tabac) : 5 cotisants pour 8 482 bénéficiaires.
- Les personnels de l'Opéra national de Paris (CROP): 1 847 cotisants pour 1 796 bénéficiaires.
- Les personnels de la Comédie Française (CRRPCF) 347 cotisants pour 421 bénéficiaires.
- Port autonome de Strasbourg (chiffres 2016) : 172 cotisants pour 209 retraités.
- La Caisse de retraite des régies ferroviaires d'outre-mer (CRRFOM): 100 bénéficiaires (2017)
- La Caisse de retraite du chemin de fer franco éthiopien (CRCFE): 10 bénéficiaires
- La Préfecture du Haut-Rhin (PREF HR) : 5 bénéficiaires.

A noter, enfin, la disparition de la caisse des Chemins de fer de l'Hérault, dont le dernier bénéficiaire est décédé en 2017.

Existent par ailleurs des caisses pour les élus et personnels du Sénat, de l'Assemblée nationale et du Cese (conseil économique et social).

3/ Les non-salariés, dont les régimes sont souvent gérés par des caisses autonomes:

- Les exploitants agricoles : 480 462 cotisants pour 1 426 007 bénéficiaires.
- Les professions libérales (CNAVPL), regroupant 10 sous caisses (Notaires, médecins, pharmaciens, dentistes, sages-femmes, architectes...): 672 280 cotisants (hors auto-entrepreneurs) pour 351 943 bénéficiaires.
- Les avocats (CNBF) : 67 720 cotisants pour 16 540 bénéficiaires.
- La sécurité sociale pour les indépendants (SSI), regroupant les artisans, commerçants et industriels (ex-RSI): 2,2 millions de cotisants pour 2 millions de retraités.

En résumé, les régimes spéciaux au sens large (avec les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux) regroupaient 4,7 millions de cotisants pour 4,2 millions de retraités.

Sources Luc Peillon, journaliste à Libération

² Les données démographiques sont de 2017

³ Rapport 2018 de la commission des comptes de la Sécurité sociale

A propos du PLFSS 2023 et des mesures liées au grand âge et à l'autonomie

Lors du Conseil de la CNSA, les principales mesures de ce PLFSS ont été présentées par JC COMBE, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des personnes handicapées.

Rappelons que FO a toujours revendiqué la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la branche Santé et financée par les cotisations. Or, la 5^{ème} branche va être gérée par la CNSA qui est un organisme extérieur à la Sécurité sociale et sera financée, non par des cotisations, mais par l'impôt

Au-delà du discours lénifiant du Ministre, regardons la réalité de la situation en ce qui concerne les effectifs.

Si la CNSA, dans un communiqué, « considère comme positive la hausse de l'objectif global (OGD) médico-social de 5,1% dans le champ de l'âge » elle rappelle que cette hausse « est insuffisante au regard des défis à relever à l'horizon 2030 et des engagements approuvés dans la COG de la CNSA 2022-2027. »

En effet, le PLFSS prévoit 800 millions de crédits supplémentaires pour le grand âge qui devraient permettre de renforcer les effectifs des EHPAD avec 3 000 soignants supplémentaires auprès des résidents mais aussi de créer 4 000 places nouvelles de services de soins infirmiers à domicile.

Le PLFSS prévoit jusqu'à 2 heures supplémentaires d'aide à la vie sociale par semaine pour les personnes âgées, à partir du 1er janvier 2024. Cette mesure illustre l'incompréhension même du travail d'aide à domicile. L'échange, la confiance qui s'établit entre l'aide à domicile et la personne en perte d'autonomie tiennent à la pratique même du travail. De plus, ce temps est consacré à la détection des fragilités, ce qui demande une formation spécifique. Aujourd'hui, l'embauche de 100 000 personnes dans ce secteur est nécessaire pour réaliser ce travail. 3 000 embauches sont budgétisées au niveau des Ehpads dans le PLFSS alors que, selon la CNSA elle-même, il faudrait former 350 000 professionnels d'ici 2025, dont plus de 92 000 à créer et 200 000 à renouveler, du fait, notamment, des départs en retraite.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UDR-FO 79



Elle s'est déroulée le 23 septembre à Niort en présence de Jocelyne Baussant, secrétaire général de l'UD, et de Christian Fourmy, membre du bureau de l'UCR.

Après l'adoption des rapports statutaires, l'UDR a renouvelé ses instances. Jacques Licoine a été élu Président succédant ainsi à Michel Vivier.

L'UDR-16 y était représentée par sa Présidente.

LE REPAS FRATERNEL DE L'UDR 16 9 DÉCEMBRE 2022

Les camarades ont partagé un moment de convivialité autour d'un bon repas. Ils ont ainsi clôturé le conseil d'administration de cette fin d'année 2022 et se sont préparés pour les mobilisations à venir !



Le regretté Pierre Desproges avait cette définition des économistes qui squattent les plateaux de télévision : c'est « un expert qui saura demain pourquoi ce qu'il a prédit hier n'est pas arrivé aujourd'hui ».

LE COUP DE CHAUD SUR LE MARCHÉ DE L'ÉNERGIE CONTINUE !

Pour commencer et comprendre la situation actuelle, il faut un peu d'historique et de données techniques.

Le 13 janvier 2022, en pleine flambée des cours de l'énergie et dans un contexte de haute inflation, le Gouvernement a annoncé, avec beaucoup de brutalité, et sans tenir compte de l'avis d'EDF (y compris du PDG Jean Bernard LEVY), le relèvement du plafond de l'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique) de 100 à 120 TWh /an (1 Téra Wattheure=1 million de Méga/Watt/heure). La mise en place de l'ARENH est le résultat d'un engagement de l'Etat français, auprès de la Commission Européenne, qui a été instauré par la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) du 7/12/2010 et qui prend fin au 31 décembre 2025.

C'EST QUOI L'ARENH ?

Sous un prétexte de concurrence, L'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique permet à tous les fournisseurs alternatifs (les concurrents d'EDF) de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF dans les conditions fixées par l'Etat dont le prix est actuellement de 42 euros le MWH (mégawatt/heure), prix bloqués depuis 2012, sachant qu'en parallèle les investissements nécessaires à la maintenance des centrales augmentent.

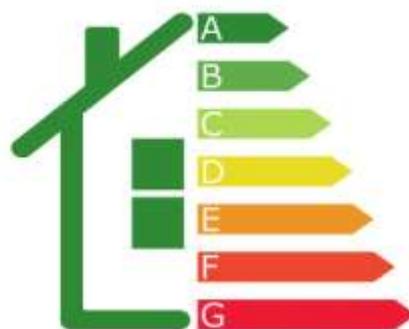
Le volume global avait été fixé au 11/7/2011 à 100 TWh/an (Téra/wattheure/an). C'est donc le plafond de cet ARENH (annoncé sans concertation par le Gouvernement) qui a augmenté le 1/04/2022 de 20%, passant de 100 à 120 TWh/an avec, au passage, une hausse pour seulement ces 20 TWh supplémentaires de 42 à 46,2 euros. A ce jour, ces 120 TWh représentent environ 1/3 de sa production nucléaire. En résumé, l'ARENH est le moyen de production des fournisseurs alternatifs (concurrents d'EDF) qui utilisent, sans aucun investissement personnel, les outils de productions d'EDF. En même temps l'opérateur historique est obligé de leur vendre le Mégawatt/heure en dessous du prix du marché. Il faut pourtant rappeler que cet ARENH avait été institué à l'origine pour que les concurrents profitent de ces 15 ans « d'ouverture à la concurrence » pour construire leurs propres moyens de production ! (à 2 ans du

terme très peu de moyens de production ont été mise en place).

Avec les mesures annoncées par le Gouvernement, EDF n'a eu d'autre choix que d'acheter ces 20 TWh (Téra/Wattheure) au prix du marché de gros (pour info, ce marché de gros est le marché où sont vendus l'électricité et le gaz avant que ces énergies soient livrées sur le réseau pour alimenter les clients), soit environ 300 euros le Méga/WH (Méga/Wattheure) en avril 2022 et 461 euros le MWh au 14/9/2022 pour les céder au prix bradé de 46,2 euros le Méga/WH (Mégawatt/heure) à ses concurrents car en bon gestionnaire EDF avait déjà vendu sa production 2022.

FO

**SALAIRES, SMIC,
RETRAITE, POINT D'INDICE,
MINIMA SOCIAUX...**



**L'augmentation
des salaires,
c'est maintenant !**

QUE SE PASSE-T-IL AUJOURD'HUI ?

Les factures d'énergies (eau, gaz, électricité, essence, fioul etc...) pèsent sur tous les ménages de notre Pays. Concernant l'électricité, la situation est compliquée car elle dépend de beaucoup de paramètres, de règles de marché et de sociétés qui n'ont pas de scrupules à faire des profits !

* Commençons par les fournisseurs alternatifs (concurrents d'EDF) qui profitent des tarifs bas (fournis par l'électricité nucléaire d'EDF dans le cadre de l'ARENH) pour fixer leur propre prix de vente pour attirer les clients ; Mais c'était sans compter sur l'arrivée de la crise énergétique due à la guerre en UKRAINE, la reprise de l'activité mondiale après le ralentissement de l'infection COVID et de l'arrêt momentané de plus de la moitié des 56 réacteurs nucléaires du parc français (pour entretien, rechargement de combustible etc..). Un nombre important de ces fournisseurs, après avoir vendu leur quota de MWh pas cher, sont obligés, pour assurer la continuité de service de leurs clients, de se fournir sur le marché de gros européen où les prix flambent.

Certains ont augmenté jusqu'à 3 fois leurs factures, d'autres ont mis la clé sous la porte sans crier gare n'assurant pas leurs engagements laissant beaucoup d'utilisateurs dans l'embarras, voir dans la précarité. Plus de profit, alors on ferme ! On peut constater que c'est de début de l'hiver et ils savent que la consommation va augmenter ; il est fort à parier qu'il reviendront quand ils pourront réutiliser leur quota de MWh pas cher à EDF. On peut aussi les interroger sur le non- respect de leur obligation (qu'ils ont accepté au départ) de créer leurs propres moyens de production, condition pour avoir droit au MWh pas cher (pour info, la majorité d'entre eux ne dispose que d'agences avec des téléphones et de démarcheurs ; certains vendaient aussi de l'alimentation !!!!).

Une dernière info venant de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie indépendante), si elle est confirmée, va démontrer, un peu plus que c'était la jungle sur la vente de l'électricité ; en effet, la CRE examine les pratiques de quelques fournisseurs qui auraient gonflé leur nombre de clients pour obtenir plus de MWh à 42 ou 46,2 euros pour les revendre sur le marché de l'électricité 10 fois plus cher !!!!!!!!

*Continuons sur le pourquoi de l'indexation des prix de gros de l'électricité sur le prix du gaz (qui flambent avec la crise)! quel rapport entre ces énergies! posons la question à nos Gouvernants et à l'Europe ; qu'attendent-ils pour faire cesser cette absurdité ?

*Autre sujet d'interrogation, pourquoi les prix de gros électriques (industriels) sont répercutés sur le marché domestique, autre question à nos Gouvernants ?

FO SALAIRES, SMIC,
RETRAITE, POINT D'INDICE,
MINIMA SOCIAUX...



ET POUR MES PROJETS ?



*L'augmentation
des salaires,
c'est maintenant !*

Conclusions :

Cacophonie sur « aurons-nous assez d'énergie Electricité et Gaz » cet hiver?

Souhaitons que nos Gouvernants et l'Europe assainissent toutes les règles absurdes des marchés de l'énergie et surtout impose des contrôles sur les ventes d'énergie !

Rappel : avec la loi NONE, tous les clients qui ont quitté EDF pour aller vers les fournisseurs alternatifs peuvent revenir et profiter du TRV (Tarif Régulé de Vente) qui est sous la responsabilité des pouvoirs publics (contrat de 6 à 36 KW). Les augmentations de l'énergie électrique sont réglementées pour EDF qui ne peut pas suivre les fluctuations des prix du marché.

Les énergies gaz, électricité et l'eau sont des produits de première nécessité. Qu'attendent nos Gouvernants, qui nous veulent que du bien, pour baisser la TVA de 20 à 5,5%. C'est un peu comme les carburants !

Michel De Sadeleer

UN PEU DE NOTRE HISTOIRE : JACQUES ROUX, UN CHARENTAIS DANS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (suite et fin)

Dans les premiers jours de septembre, la tension monte d'un cran. Le 5, la Convention est envahie par le peuple et les Jacobins. Robespierre abandonne précipitamment la présidence pour prendre l'avis du comité de salut public. Sans attendre, l'Assemblée vote l'arrestation des suspects et le Comité de salut Public doit se rallier aux dispositions prises. Il ne cède que sur le terrain politique. La Convention avait promis la veille l'établissement du maximum général, il n'interviendra que le 29 septembre.

À l'issue de ces journées, un pas de plus a été franchi vers le Gouvernement révolutionnaire. Les hébertistes sortent toutefois vainqueurs de cet épisode ; le soir même, Billaud-Varenne est nommé président de la Convention et rentre le lendemain au Comité de Salut Public avec Collot d'Herbois. Si les tensions demeurent, le mouvement populaire n'est pas assez uni pour s'imposer auprès des Comités. Les sans-culottes ne suivaient pas toutes les suggestions de Roux, Leclerc et Varlet. Fragilisés par leurs excès même, isolés en avant-poste de la contestation, il fut facile pour le gouvernement révolutionnaire de s'en débarrasser.

Jacques Roux continue depuis sa prison à publier son journal et en durcit même le ton.

Traité en suspect et en ennemi de la République, Roux comprend que son sort est scellé et se poignarde dans sa cellule. La première tentative échoue, mais il parvient à se suicider le 10 février 1794, peu avant les exécutions des hébertistes et des dantonistes.

Jacques Roux a été la seule victime du groupe des « enragés », tous les autres ayant survécu. Il a pressenti que la vie chère conduit à la révolution, et sa lutte contre les « accapareurs » le portait intuitivement à remettre en cause le droit de propriété. Le « curé rouge », qui en demandait beaucoup, trop pour Robespierre, était confusément socialiste, sans doctrine cohérente, mais son aspiration égalitaire préfigure des formes autrement plus élaborées, comme le communisme rural de l'Ange ou la doctrine sociale des babouvistes exposée dans le Manifeste des Égaux.

En conclusion

Roux n'est pas un théoricien, il voit la misère, il dénonce les abus, propose des solutions empiriques que lui suggèrent les faits. À la différence de ses alliés de circonstance, qui ont trop souvent, par leurs excès, caricaturé son action, il ne se dérobera pas et ira au bout de la logique qu'impose ses convictions.

Il mesure sans doute parfaitement quand il se donne la mort que non seulement les gouvernants de l'heure ne se souviennent plus des services qu'il a rendus, notamment dans l'élimination des Girondins, mais que de surcroît, alors que dans le même temps on vote les lois qu'il réclamait, on tourne contre lui la loi des suspects destinée à combattre les accapareurs et les agioteurs.

Il sera une des premières victimes de cette Terreur que réclamaient les Enragés. Qu'aurait-il fait si son entreprise avait réussi ? Les contraintes économiques et sociales sont si fortes que les autorités en place qui pourtant l'injurient sont amenées entre mars et octobre 1793 à céder et adopter une à une à toutes les mesures qu'il propose sans qu'elles apportent les remèdes escomptés.

Marx voit dans les Enragés les premiers germes de l'idée communiste « *Le mouvement révolutionnaire qui commença en 1789 au cercle social, qui, au milieu de sa carrière, eut pour représentants principaux Leclerc et Roux et finit par succomber provisoirement avec la conspiration de Babeuf, avait fait germer l'idée communiste que l'ami de Babeuf, Buonarroti, réintroduisit en France après la révolution de 1830. Cette idée, développée avec conséquence, c'est l'idée du nouvel état du monde* ».

Une partie de l'historiographie représentée par Jaures « *une sorte de parti social se formait qui voulait mettre au premier plan les problèmes économiques* » ou encore Mathiez « *Le parti qui a exigé la taxation, le parti des enragés dont les chefs étaient Varlet et Jacques Roux* » font de cette mouvance un parti. Parti ou faction le terme est un peu fort. Ils n'étaient que trois avec outre Roux, Jean-François Varlet et Jean Théophile Leclerc.

Le Manifeste des Enragés (25 juin 1793), extraits

Délégués du peuple français,
Cent fois cette enceinte sacrée a retenti des crimes des égoïstes et des fripons ; toujours vous nous avez

promis de frapper les sangsues du peuple. (...) Eh bien ! Nous vous déclarons que vous n'avez pas tout fait pour le bonheur du peuple.

La liberté n'est qu'un vain fantôme quand une classe d'hommes peut affamer l'autre impunément. L'égalité n'est qu'un vain fantôme quand le riche, par le monopole, exerce le droit de vie et de mort sur son semblable. **La république n'est qu'un vain fantôme quand la contre-révolution opère, de jour en jour, par le prix des denrées, auquel les trois quarts des citoyens ne peuvent atteindre sans verser des larmes.**

Cependant, ce n'est qu'en arrêtant le brigandage du négociant, qu'il faut bien distinguer du commerce ; ce n'est qu'en mettant les comestibles à la portée des sans-culottes, que vous les attacherez à la Révolution et que vous les rallierez autour des lois constitutionnelles. (...)

Les riches seuls, depuis quatre ans, ont profité des avantages de la Révolution. L'aristocratie marchande, plus terrible que l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale, s'est fait un jeu cruel d'envahir les fortunes individuelles et les trésors de la république ; encore ignorons-nous quel sera le terme de leurs exactions, car le prix des marchandises augmente d'une manière effrayante, du matin au soir. Citoyens représentants, il est temps que le combat à mort que l'égoïste livre à la classe la plus laborieuse de la société finisse. Prononcez contre les agioteurs et les accapareurs. Ou ils obéiront à vos décrets ou ils n'y obéiront pas. Dans la première hypothèse, vous aurez sauvé la patrie ; dans le second cas, vous aurez encore sauvé la patrie, car nous serons à portée de connaître et de frapper les sangsues du peuple.

Eh quoi ! Les propriétés des fripons seraient-elles quelque chose de plus sacré que la vie de l'homme ? La force armée est à la disposition des corps administratifs, comment les subsistances ne seraient-elles pas à leur réquisition ? Le législateur a le droit de déclarer la guerre, c'est-à-dire de faire massacrer les hommes, comment n'aurait-il pas le droit d'empêcher qu'on pressure et qu'on affame ceux qui gardent leurs foyers ?

La liberté du commerce est le droit d'user et de faire user, et non le droit de tyranniser et d'empêcher d'user. Les denrées nécessaires à tous doivent être livrées au prix auquel tous puissent atteindre,

prononcez donc, encore une fois... les sans culottes avec leurs piques feront exécuter vos décrets. (...)

Mais c'est la guerre, dira-t-on, qui est la cause de la cherté des vivres. (...) Et, sous ce prétexte il serait donc permis au marchand de vendre la chandelle six francs la livre, le savon six francs la livre, l'huile six francs la livre. (...)

Mais c'est le papier ; dit-on encore, qui est la cause de la cherté des vivres : ah ! le sans-culotte ne s'aperçoit guère qu'il y en a beaucoup en circulation. (...) Mais les assignats perdent beaucoup dans le commerce...

Pourquoi donc les banquiers, les négociants et les contre-révolutionnaires du dedans et du dehors en remplissent-ils leurs coffres ? Pourquoi ont-ils la cruauté de diminuer le salaire de certains ouvriers, et n'accordent-ils pas une indemnité aux autres ? Pourquoi n'offrent-ils pas l'escompte, lorsqu'ils acquièrent les domaines nationaux ? L'Angleterre, dont la dette excède peut-être vingt fois la valeur de son territoire et qui n'est florissante que par le papier de sa banque, paie-t-elle à proportion les denrées aussi cher que nous les payons ? (...)

Les espèces métalliques qui circulent en Europe ne suffiraient pas, pour acquitter la cent-millième partie des billets qui sont en émission. Ainsi, il est clair comme le jour, que les agioteurs et les banquiers ne discréditent les assignats que pour vendre plus cher leur argent. (...)

Les Enragés

Lors de la Révolution française, les Enragés constituaient une mouvance de révolutionnaires radicaux qui eurent notamment pour chef de file le prêtre constitutionnel Jacques Roux. Ils revendiquaient l'égalité civique et politique mais aussi sociale, préconisant la taxation des denrées, la réquisition des grains et des taxes sur les riches. Ils regroupaient plusieurs individus et une société de femmes républicaines proche des sans-culottes. Sans liens structurés entre eux, ils deviendront les porte-paroles et même les idéologues des sections les plus populaires des Gravilliers et des Batignolles, ainsi que du mouvement des sans-culottes féminin.

On peut les situer à gauche des montagnards. Ils sont combattus aussi bien par Maximilien Robespierre que par Danton, Marat et les hébertistes. Leurs idées furent reprises et développées par Gracchus Babeuf.

Leur action dans la Révolution se situe entre février et octobre 1793.

Les Enragés cherchaient la satisfaction de leurs revendications essentiellement économiques et sociales. Ils développèrent une critique radicale de la représentation nationale et des représentants du peuple.

Les discours de Varlet, de Roux, de Leclerc, ou des républicaines révolutionnaires prônent le caractère populaire de la souveraineté, son exercice direct par le peuple. Cette aspiration à une démocratie populaire, corollaire d'une critique de la représentation nationale, s'appuie sur une méfiance permanente envers les représentants du peuple.

Les écrits enragés sont proches des discours émanant des sans-culottes parisiens. La dialectique de la lutte pour une plus grande égalité de fait et non plus la simple égalité de droit est commune, mettant la question des subsistances au premier plan. De même la revendication d'une démocratie populaire et d'un pouvoir populaire, voire d'un pouvoir de la rue, est un thème cher aux sans-culottes et omniprésent dans les discours des Enragés. De l'idée d'une souveraineté populaire à une pratique du gouvernement direct, découlent un certain nombre de revendication ou de pratiques, telles que la sanction des lois par le peuple, la censure ou la révocabilité des élus. Rien d'étonnant alors, à voir les Enragés vouer aux Gémonies la représentation nationale au profit de la démocratie sectionnaire. Ces idées que les Enragés vont porter au cœur de la Convention, bien que marquées par une faiblesse théorique évidente, n'en sont pas moins intéressantes par l'action qui tente de se développer concomitamment. À l'instar des autres mouvements révolutionnaires, leur réflexion sur la question de la représentation suit le rythme des événements de la capitale.

La référence au caractère populaire de la souveraineté, son exercice direct par le peuple est permanente.

Cette aspiration à une démocratie populaire, corollaire dans la réflexion enragée d'une critique de la représentation nationale s'appuie sur une méfiance viscérale envers les représentants du peuple.

Celle-ci s'accompagne naturellement de la volonté de contrôler fortement ces mandataires du peuple. Jacques Roux écrira ainsi : « *Peuple ! Sous le règne de la liberté, tu dois avoir sans cesse les yeux fixés sur tes magistrats* ». Pour Varlet, la défiance pour les représentants du peuple est la même : « *Point de députés sans pouvoirs, sans mandats. Ce principe nous garantit de la Tyrannie législative* ».

Ces revendications en matière de démocratie directe vont se trouver confrontées à la réalité politique, sans jamais parvenir à une amorce de réalisation pratique.

La critique de la notion même de représentation, et notamment la représentation nationale chère à Sieyès, fait écho à celle développée par les Jacobins jusqu'à la chute de la Gironde. Mais les Jacobins vont chercher à annihiler le conflit entre souveraineté et représentation, entre démocratie pure et démocratie représentative. C'est une réponse pragmatique à la question de la démocratie représentative qui est avancée par les Enragés, même s'ils s'arc-boutent sur la revendication théorique de la démocratie directe. Mais, là où les Jacobins sauront construire une conception de la représentation populaire permettant une quasi-indépendance des représentants « vertueux » en sauvegardant l'idée de souveraineté du peuple, les Enragés persévéreront dans leur lutte, cette fois-ci contre la Montagne, en tentant de rendre la parole au peuple par la revendication d'un mandat impératif et en rejetant l'idée de représentation.

La situation que nous connaissons et le mouvement des gilets jaunes confirment l'actualité des revendications des Enragés portées par Jacques Roux : droit de tous aux produits de première nécessité, citoyenneté des femmes, souveraineté populaire et démocratie directe.

James Billerot

Sources : Albert Mathiez (notamment *La vie chère et le mouvement social sous la Terreur*, éditions Payot), Jean Massin, (*Robespierre, Marat*, éditions Alinéa) ; Bernard Duraud (dossier dans *l'humanité*)

LA POSTE EN 2022 (Jean-Michel Andrieux)

Que reste t-il de cette grande et belle administration auto-financée de la 5^{ème} République, les PTT⁴, **qui en 1989 comptait pas moins de 460 000 agents** presque tous fonctionnaires pour, gérer le courrier, les colis, la banque et le téléphone.

Après de nombreuses tentatives par la grâce du 2 juillet 1990, les PTT ont été scindés en deux établissements autonomes de droit public, c'est le nom que leur donne Paul QUILLES ministre des PTT de l'époque, ainsi est né LA POSTE et FRANCE-TELECOM, qui deviendra ORANGE.

Depuis ce jour, l'informatique, l'envoi de courriers électroniques entraîne une baisse des correspondances papier, la fréquentation des bureaux de Poste en ville ou en zone rurale diminue. Les plages horaires sont sans arrêt « rétrécies ». Tout ceci entraîne le déplacement du personnel, les non remplacements des guichetiers et en conséquence, petit à petit la fermeture des Bureaux.

Le facteur, impuissant voit son métier se dégrader, son temps de distribution de plus en plus chronométré, souvent il n'est plus titulaire d'une Tournée, il doit prendre son service dans des « gros centres de distribution ».

De nombreuses initiatives, venant de Cadres à l'imagination débordante lui sont imposées :

- portage de repas ;
- récupération de papier dans les entreprises ;
- ouverture de compteur de Gaz ;
- contrats « veiller sur mes Parents » ;
- etc, sans oublier la vente des timbres et les produits les plus courants, initiatives souvent sans lendemain.

En 2019, La POSTE, maison mère, ne comptait plus que 202 736 employés dont 5 355 à la BANQUE POSTALE.

Disparus les 36 000 bureaux des PTT (un bureau par commune) avant la scission !

Aujourd'hui, il reste :

- 7 700 bureaux de poste qui ne sont plus ouverts 6 jours sur 7 ;
- 5 000 agences communales ;
- 4 300 Relais Poste gérés par des commerçants avec une amplitude horaire plus grande certes mais les services rendus ne sont plus les mêmes.

Au final, le bilan de la réforme Quillès est peu reluisant.

En 32 ans, on compte plus de 200 000 emplois supprimés, la quasi-totalité des personnels sous statuts remplacés par des personnels salariés moins protégés et moins bien payés, des opérateurs en difficulté et un service public de moindre qualité, et... pourtant un facteur passe chaque jour devant notre porte.... !

⁴ Sigle de l'ancienne Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones. En France, les PTT ou P et T étaient l'administration publique créée en 1921 gérant les postes, télégraphes et téléphones. Ils ont disparu en 1991 avec la création de La Poste et de France Télécom.

TOUT COMPRENDRE À LA QUERELLE DES BASSINES, LE POUR ET LE CONTRE ! (Laurent Bourguignon)

Les « méga-bassines » sont des ouvrages de stockage d'eau destinés à l'agriculture. Elles se rapprochent d'un lac surélevé. Le stockage s'effectue en hiver par pompage dans les nappes phréatiques. Les « méga-bassines » sont remplies par pompage lors des périodes de pluie abondante, elles sont utilisées lors des périodes de sécheresse pour irriguer les cultures agricoles. Ce stockage permet de moins puiser dans les cours d'eau en plein été. Chaque « méga-bassines » fait la taille de sept à dix terrains de foot (environ 10 hectares) et peut contenir environ 240 000 m³. Ces installations sont de plus en plus encouragées par le principal syndicat agricole, la FNSEA et le ministère de l'Agriculture. Les réserves de substitution sont subventionnées jusqu'à 70 % par les agences de bassin, les départements et les régions.

Leurs partisans affirment que si on n'anticipe pas le **réchauffement climatique** en se dotant d'outils pour stocker l'eau, c'est l'**élévage qui va disparaître** à terme, mais aussi l'**emploi direct et indirect** en milieu rural. Il s'agit de préparer l'avenir de l'agriculture et du monde rural pour les **20 à 30 ans** qui viennent.

Leurs détracteurs considèrent qu'elles sont contre-productives à long terme à cause de l'évaporation d'une grande partie de l'eau. **En hiver, des millions de m³ seraient pompés dans les nappes, au moment même où elles se rechargent, et sans savoir si les pluies suffiront à les remplir avant l'été.** Maintenir, voire augmenter les prélèvements de certains irrigants n'est pas la réponse adaptée au changement climatique qui impose à tous des économies d'eau. Pour l'approvisionnement en eau potable, le débit des rivières, le remplissage des zones humides et la biodiversité, les bassines sont un danger !

Le projet des bassines, c'est de maintenir les cultures intensives à haut rendement. Or ce modèle d'agriculture implique encore davantage de nitrates, de phosphates et de pesticides dans les nappes d'eau. Pas simple tout ça !!!

En résumé nous avons besoin :

- d'une agriculture qui réponde aux besoins d'une alimentation saine, de proximité et qui rémunère dignement le travail des agriculteurs et agricultrices ;
- d'une agriculture sans pesticides, sans OGM ;
- d'une agriculture adaptée au réchauffement climatique ;
- de l'instauration de circuits courts et bio et d'une agriculture paysanne qui crée des emplois ;
- d'une réorientation des aides publiques pour soutenir ce modèle agricole alternatif ;
- du partage équitable de la ressource en eau décidé de façon démocratique et publique ;
- d'une protection efficace des captages d'eau potable.

Plus que jamais, retraités et actifs doivent être unis dans l'action dans un lien intergénérationnel, c'est tout le sens de l'engagement à L'UDR FO.



BULLETIN D'ADHÉSION 2023

Nom :
Prénom :
Adresse complète :

Téléphone :
Courriel :

J'adhère à l'UDR-FO 16

Fait à _____, le _____
Signature



Bulletin à envoyer avec votre chèque
à l'ordre de l'UDR-FO 16
à l'Union Départementale CGT-FO 16
Maison des syndicats
10, rue de Chicoutimi
16000 Angoulême

Tous les syndiqués FO à jour de leurs cotisations bénéficient de la qualité d'adhérent de l'AFOC, association d'information et de protection du consommateur.

66% de la cotisation globale annuelle est déductible des revenus. Le paiement des cotisations peut se faire par espèces, chèque ou virement.

**Être retraité, pensionné et toujours syndicaliste !
Comment adhérer ?**

Si vous adhérez via votre syndicat de base, c'est lui qui déterminera le montant de votre cotisation qui comprendra **au moins une carte confédérale (6,25€) et la vignette UCR-FO qui s'élève pour 2023 à 14,70€.**

Si vous êtes « isolé », **vous réglez directement 31€ À l'UDR-FO de Charente** en indiquant vos : nom, prénom, adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone.

Retraité(e) un jour... Syndiqué(e) toujours



Union Départementale CGT-FO 16
Maison des syndicats
10, rue de Chicoutimi
16000 Angoulême
Téléphone:
05.45.37.52.30

courriel: udfo16@force---ouvriere.fr

AGENDA



**Vendredi 10 mars à 10 h à l'UD,
conseil d'administration**



**Vendredi 14 avril à 10 h à l'UD,
bureau**



Vendredi 12 mai 2023
à 10 h à l'UD,
Assemblée Générale